



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

Point 5 de l'ordre du jour
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Débat de haut niveau

Déclaration présentée par NABU – Knowledge Transfer Beyond Boundaries, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

En réponse à un appel ouvert à la présentation de déclarations écrites, NABU – Knowledge Transfer Beyond Boundaries – souhaite faire les propositions suivantes.

L'utilisation et l'application des technologies de l'information et de la communication peuvent garantir l'accès à l'éducation de tous ceux et celles qui en ont besoin dans les pays en développement. Parmi ces personnes figurent des catégories généralement sous-représentées, telles que les femmes, les enfants, les populations autochtones, les personnes déplacées en raison d'une guerre, de conflits et autres événements qui portent atteinte à la vie quotidienne.

Nous proposons notamment que les technologies de l'information et de la communication permettent d'aider les populations sous-représentées à accéder aux instruments en ligne afin de trouver et d'identifier des ressources que ces personnes ne connaissent peut-être pas. De plus, les technologies de l'information et de la communication permettent l'accès à un contenu éducatif et à des moyens de formation au service du développement durable, par l'acquisition de compétences importantes et l'ouverture, pour chacun, à un emploi ou à des débouchés économiques grâce à l'esprit d'entreprise.
